

Communiqué de presse

PROGRAMME THERMAL DE RECHERCHE CLINIQUE ET SCIENTIFIQUE 2012 L'AFRETh LANCE SON APPEL À PROJETS

L'Association Française pour la Recherche Thermale (AFRETh) lance son nouvel appel à projets pour préparer son programme de recherche 2012, qui sera son septième programme annuel.

Le thermalisme en France

Chaque année en France, plus de 500 000 personnes bénéficient d'une thérapeutique thermale remboursée par l'assurance maladie délivrée dans l'une des 105 stations thermales.

L'AFRETh promoteur de la recherche scientifique

L'AFRETh a pour but « de promouvoir la recherche scientifique appliquée à l'activité des établissements thermaux et notamment la recherche médicale ».

A ce jour, **l'AFRETh a réalisé 6 appels à projets qui ont permis d'examiner 93 projets, d'en valider 40 sur le plan scientifique, d'en retenir 33 (dont 30 concernent le Service Médical Rendu) pour le financement.**

L'appel à projets pour 2012 est doté de 1 000 000 €. Renseignements et consultation sur www.afreth.org

Les avant-projets de dossier sont à renvoyer avant le 15 octobre 2011.

Le conseil d'administration de l'AFRETh appuie ses décisions sur l'évaluation du Conseil Scientifique de l'association qui fait également appel, pour éclairer ses décisions à des avis d'experts extérieurs indépendants.

Les ressources financières de l'association proviennent des dotations affectées à sa demande, notamment par les organismes fondateurs (l'Association des Maires des Communes Thermales (ANMCT), le Conseil National des Exploitants Thermaux (CNETh) et la Fédération Thermale et Climatique de France (FTCF)).

Quelques exemples d'études déjà financées par l'AFRETh

Plusieurs études ont permis de démontrer l'intérêt de la thérapeutique thermale comme l'étude **Maâthermes** qui montre l'intérêt de la cure thermale pour la perte de poids significative et durable de sujets obèses ou en surpoids, l'étude **Thermarthrose** qui montre la supériorité d'une cure thermale par rapport aux traitements conventionnels dans la prise en charge de la gonarthrose, ou l'étude **STOP-TAG**, qui montre la supériorité du traitement thermal par rapport au traitement médicamenteux dans la prise en charge du trouble anxieux généralisé. D'autres résultats sont attendus dans les mois qui viennent et concerneront l'intérêt de la médecine thermale sur des pathologies chroniques comme l'insuffisance veineuse ou les tendinopathies de l'épaule.

L'AFRETh

En 2004, l'Association des Maires des Communes Thermales (ANMCT), le Conseil National des Exploitants Thermaux (CNETh) et la Fédération Thermale et Climatique de France (FTCF) ont décidé de créer l'Association Française pour la Recherche Thermale (AFRETh), avec pour objectif commun le financement de la recherche scientifique et l'évaluation du Service Médical Rendu par la médecine thermale. Chaque année, l'association y consacre 1,3 million d'euros. L'AFRETh est présidée par le Docteur Renée-Claire Mancret de l'Académie Nationale de Pharmacie, et dotée d'un Conseil Scientifique, présidé par le Professeur Christian-François Roques.

www.afreth.org

Contact presse

Agence Albertine & Media - 01 48 24 04 50

Bertrand de Tilleul - b.detilleul@albertine-media.fr